

## **Les orientations de l'Education nationale en faveur des Echecs**

Le 19 janvier est paru dans le bulletin officiel de l'Education nationale une circulaire ministérielle sur l'introduction du jeu d'échecs à l'école

([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=5901](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=5901))

En janvier 2011, le ministre de l'Education nationale a initié un plan pour améliorer la réussite scolaire par l'utilisation des jeux traditionnels. C'est dans cet esprit que deux conventions cadres ont été signées avec la FFE et l'Echiquier de la réussite en 2011 en vue de l'introduction du jeu d'échecs dans l'enseignement. Le texte rappelle les bienfaits que la pratique du jeu d'échecs peut apporter aux élèves : des compétences utiles dans divers enseignements disciplinaires ainsi que des bénéfices en matière d'apprentissage de la citoyenneté. Il détaille les diverses compétences qui peuvent être améliorées dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire. Il rappelle également les dispositions qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement éducatif en liaison avec les associations sportives. Dans une troisième partie le texte ministériel expose la mise en œuvre de cette action qui s'inscrit dans le plan pour les sciences et les technologies à l'école. Les différents personnels d'encadrement au niveau de l'académie et du département doivent s'y impliquer et encourager les tournois locaux. Des formations pour les enseignants du primaire sont évoquées tout en restant indicatives. Elles sont mentionnées comme pouvant être incluses dans la formation des maîtres. Au sujet des moyens attribués, il est dit que les établissements scolaires pourront bénéficier de la mise à disposition gratuite de jeux d'échecs et d'échiquiers muraux par la fondation « l'Echiquier de la réussite »

On remarque que c'est surtout sur l'école primaire que l'on veut faire porter les efforts, ce qui est une bonne chose, mais avec des moyens qui semblent toutefois assez modestes. Il faudrait pouvoir former les enseignants, non seulement au jeu d'échecs, mais aussi à son utilisation pédagogique.

### **Championnats scolaires :(2010-2011)**

Quatre départements avaient organisé des championnats scolaires : La Haute-Garonne, le Gers, le Lot et le Tarn et Garonne. Pour les écoles, 8 équipes avaient été qualifiées : 3 pour la Haute-Garonne, 3 pour le Lot, 1 pour le Gers et 1 pour le Tarn et Garonne. Pour les collèges, il y avait également 8 équipes : 3 pour la Haute-Garonne, 3 pour le Gers, 1 pour le Lot et 1 pour le Tarn et Garonne. Mais, le 6 avril 2011, 7 équipes seulement furent présentes à la finale, aussi bien dans la catégorie collèges que dans celle des écoles. Le championnat académique fut organisé par le CDJ31 à Plaisance du Touch. Du fait du nombre impair d'équipes, il fut nécessaire d'utiliser le système Molter, ce qui allongea ensuite le temps de la mise en place des joueurs à chaque ronde.

La finale des écoles fut remportée par Lafage de Cahors qui devança nettement Colomiers et le Touget. Pour les collégiens, c'est Fermat qui s'imposa devant Gambetta de Cahors et Condom. Il n'y avait pas de participation des lycées.

Les deux équipes qualifiées ont participé à la finale nationale. Cela a été très difficile pour l'équipe de Lafage de Cahors qui s'est rendue à La Bresse (88) du 17 au 19 juin 2011. A la même date, mais à Saint-Lô (50), les collégiens de Fermat ont obtenu une place au milieu du classement (18ème).

Le comité directeur de la FFE, réuni le 18 et 19 juin 2011, a décidé de changer le mode de déroulement des championnats scolaires pour les lycées et les collèges. En raison du coût élevé des finales pour les participants (déplacement, hébergement) ainsi que de l'investissement humain, les finales nationales pourraient être jouées par Internet pour l'année scolaire 2012- 2013.

### **Les actions menées dans les établissements scolaires :**

Elle se font généralement dans le cadre de l'accompagnement éducatif avec signature de conventions. Cela représente une somme de 45 000 euros pour un total de 38 conventions signées en Midi-Pyrénées. C'est le cas du Gers (6 modules) et surtout de la Haute-Garonne qui totalise le plus de conventions. Il y a toutefois d'autres formes d'interventions : actions assurées par des

bénévoles ou avec un financement privé avec un cas à Tarbes dans les Hautes-Pyrénées , département où une seule convention d'accompagnement éducatif a été signée. Des actions sont aussi assurées par des enseignants du primaire et du secondaire, c'est le cas en Tarn et Garonne à Lavilledieu, Saint Antonin et Castelsarrasin. Le problème pour plusieurs départements est le manque d'intervenants disponibles sur place : c'est le cas du Tarn et Garonne et aussi de l'Aveyron (excepté à Aubin, mais ce département est très grand)

**Les correspondants scolaires :**

Il faudrait que tous les départements aient un correspondant scolaire. Il est difficile pour moi d'informer et d'être informé si je n'ai pas un correspondant unique qui centralise les informations dans son propre département. Pour certains départements cela fonctionne très bien, il faudrait que dans les autres à la rentrée de 2012 le CDJE nomme cette personne.